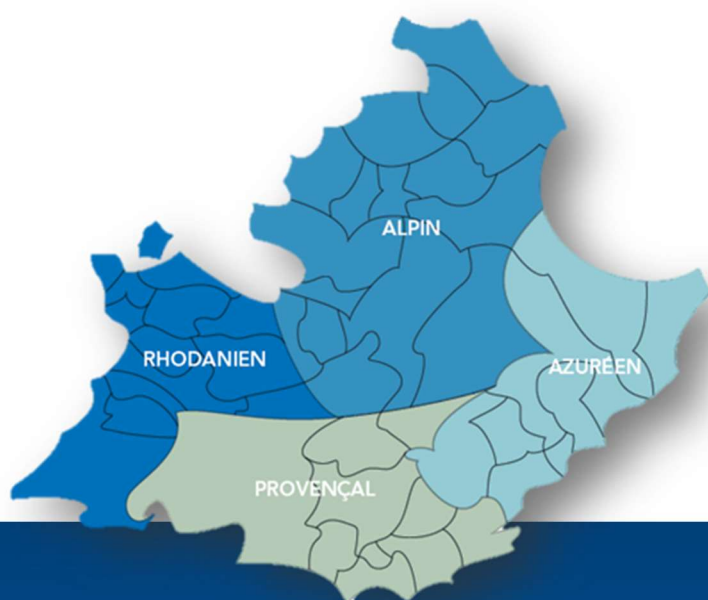




CONTRAT D'OBJECTIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES BUËCH DEVOLUY - REGION



Table des matières

1 La collectivité en quelques chiffres et données.....	3
2 Préambule	7
3 Données et objectifs	7
4 Le périmètre du projet, sa gouvernance et le portage des actions.....	8
4.1 Composition de l'instance de gouvernance	8
4.2 Missions de la commission	8
4.3 Actions prioritaires de la commission	8
5 Le projet de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour répondre aux attendus du contrat d'objectifs déchets...	9
5.1 Axe 1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires.....	9
5.1.1 Adopter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2022 ;.....	9
5.1.2 Disposer d'une connaissance parfaite des coûts via l'application « comptacoût » (accompagnement proposé par l'ADEME) ;	11
5.1.3 Généraliser la redevance spéciale pour les entreprises à l'horizon 2022	11
5.1.4 Généraliser le tri à la source les biodéchets alimentaires dès 2022	12
5.1.5 Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triées.....	13
5.2 Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets.....	14
5.3 Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux	15
5.4 Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale.....	15

1 La collectivité en quelques chiffres et données

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif qui a été créé, sous la forme d'un SIVOM en 1979, puis d'un District en 1987, puis de la Communauté de Communes des deux Buëch en 2000.

Le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes des deux Buëch devient la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) suite au rapprochement avec la commune du Dévoluy.

Le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Buëch rejoint la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

La communauté de communes Buëch-Dévoluy est donc issue de la fusion de 3 intercommunalités. Elle est composée des vingt communes suivantes :

- | | | |
|---------------------|------------------------|-----------------------------|
| - Aspremont | - La Haute Beaume | - Saint Auban d'Oze |
| - Aspres sur Buëch | - La Roche des Arnauds | - Saint-Julien-en-Beauchêne |
| - La Beaume | - Le Saix | - Saint Pierre d'Argençon |
| - Chabestan | - Montbrand | - Veynes |
| - Châteauneuf d'Oze | - Montmaur | |
| - Le Dévoluy | - Manteyer | |
| - La Faurie | - Oze | |
| - Furmeyer | - Rabou | |

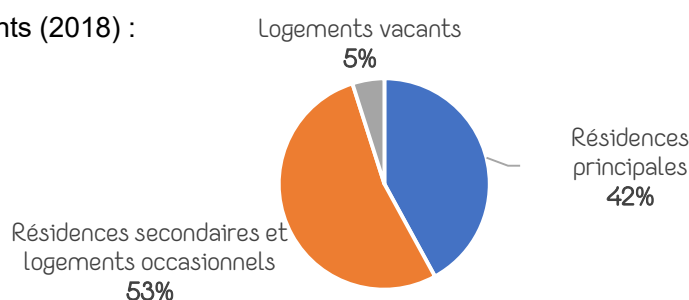


La configuration du territoire :

La communauté de communes est un territoire mixte combinant les caractéristiques d'un milieu rural, montagnard et très touristique.

La densité de population est faible : 13 habitants au Km².

Sur l'ensemble des 10 610 logements (2018) :



La compétence déchets

Les opérations de collecte et traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire de la CCBD (article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales – CGCT). Ainsi, elle gère en régie la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, des bennes cartons et des trois déchèteries présentes sur son territoire. Le transport des déchets vers les centres de traitement est effectué en interne.

Fonctionnement du service environnement supervisé par la directrice adjointe, responsable du pôle :

	Déchèteries	Collectes OM	Collectes Tri sélectif	Bas de quai	Transport	Entretien et gestion des bâtiments	Gestion parc véhicules	SPANC	Prévention
Nb équivalent TP	5 1/2	5 1/2	1	2 1/2	1	2	1	1	1

La collectivité est dotée d'un quai de transfert et d'un pont bascule afin de regrouper les déchets, de maximiser et de rentabiliser les transports. Le traitement des déchets est confié à des entreprises extérieures via des contrats.



Les grands projets :

- Maîtriser les coûts de fonctionnement
- Regrouper les bacs
- Implanter des points d'apports volontaires complets en semi-enterrés
- Diminuer la part des bio déchets dans les ordures ménagères en implantant des composteurs de proximité
- Limiter les tonnes enfouis en augmentant les filières de tri au sein des déchèteries

Budget générale de la collectivité

BP 2021

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	761 155,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 840 381,00 €
022 - Dépenses imprévues	249 909,03 €
014 - Atténuations de produits	1 661 000,00 €
023 - Virements à la section d'investissement	1 947 054,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 299 518,00 €
66 - Charges financières	24 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	299 800,00 €
TOTAUX DÉPENSES	8 193 917,03 €

Recettes de fonctionnement	
002 - résultat de fonctionnement reporté	2 271 399,03 €
013 - Atténuations de charges	24 350,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 300,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 462,00 €
73 - Impôts et taxes	4 322 394,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 242 312,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 700,00 €
77 - Produits exceptionnels	35 000,00 €
TOTAUX DES RECETTES	8 193 917,03 €

Dépenses d'investissement	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	516 407,01 €
020 - Dépenses imprévues	130 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	127 100,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	54 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	35 559,97 €
21 - Immobilisations corporelles	1 110 618,40 €
23 - Immobilisations en cours	2 081 795,62 €
TOTAUX DÉPENSES	4 102 281,00 €

Recettes d'investissement	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	376 603,33 €
13 - Subventions d'investissement	1 716 895,67 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 897 682,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 100,00 €
TOTAUX DES RECETTES	4 102 281,00 €

Budget traitement des déchets

	BP 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	1 185 360,00 €	1 109 620,40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	893 000,00 €	863 779,57 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 700,00 €	132 677,72 €
65 - Autres charges de gestion courante	143 000,00 €	130,86 €
66 - Charges financières	21 500,00 €	21 453,07 €
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00 €	4 780,00 €
TOTAUX DÉPENSES	2 382 560,00 €	2 132 441,62 €

Recettes de fonctionnement		
002 - résultat de fonctionnement reporté	53 660,51 €	53 660,51 €
013 - Atténuations de charges	40 000,00 €	27 128,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 772,50 €	71 772,50 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 670,00 €	81 516,00 €
73 - Impôts et taxes	1 846 000,00 €	1 848 274,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	44 000,00 €	80 792,03 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	44 442,61 €
77 - Produits exceptionnels	62 456,99 €	63 281,96 €
TOTAUX DES RECETTES	2 382 560,00 €	2 270 868,58 €

Dépenses d'investissement		
20014 - Déchèterie de Veynes	1 837 636,26 €	1 062 995,53 €
200301 - Collecte sélective	70 000,00 €	42 695,30 €
200601 - Quai de transfert	15 000,00 €	- €
200707 - Véhicules	353 000,00 €	352 969,44 €
199706 - Matériel et outillages	2 000,00 €	- €
201810 - Travaux divers	- €	- €
201701 - Déchèterie d'Aspres sur Buëch	4 500,00 €	960,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 772,50 €	71 772,50 €
OPFI	74 910,00 €	74 900,59 €
TOTAUX DES DEPENSES INVESTISSEMENT	2 428 818,76 €	1 606 293,36 €

Recettes d'investissement		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 035,85 €	206 035,85 €
10 - Dotations	229 382,91 €	307 524,16 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 200 000,00 €	1 150 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	660 700,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 700,00 €	132 677,72 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
TOTAUX RECETTES INVESTISSEMENT	2 428 818,76	1 796 237,73

2 Préambule

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy assure la collecte et le traitement des déchets. Consciente de l'enjeu à la fois environnemental et économique de ce qui constitue un vrai sujet de société, elle est engagée dans une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets.

Trouver des alternatives à l'enfouissement des déchets est devenu un objectif majeur pour nos sociétés. C'est pourquoi l'EPCI met en œuvre différentes actions et mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets pour permettre à ses habitants d'agir directement sur leur production d'ordures ménagères.

Elle déploie une stratégie, dont les finalités s'inscrivent avec cohérence dans le contrat d'objectifs collectivités/région.

3 Données et objectifs

Objectifs généraux :

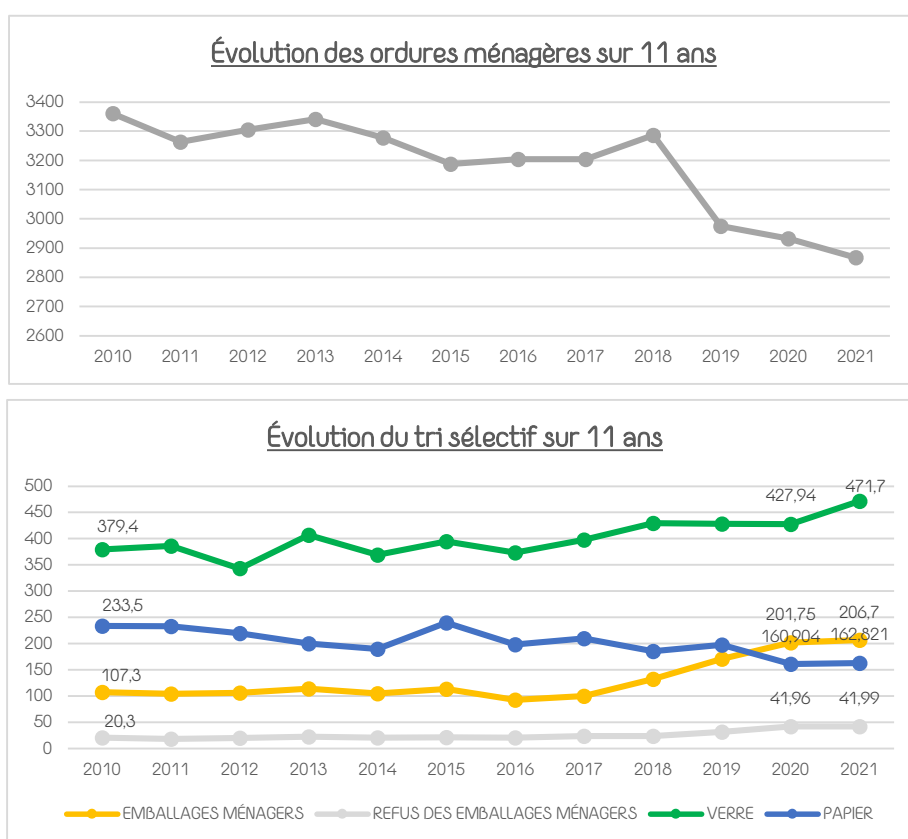
Fixés dans le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et notamment :

- réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en 2030 par rapport à 2010 ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage, d'ici 2025 par rapport à 2010 ;
- augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse ;
- réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, mesurées en masse.

Fixés par la loi AGEC :

- réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025.

Évolution de tonnages de la CCBD :



4 Le périmètre du projet, sa gouvernance et le portage des actions

La politique de gestion des déchets et d'économie circulaire s'appuie sur une mobilisation des acteurs du territoire : habitants, administrations, entreprises sont autant de producteurs de déchets dont la participation est nécessaire à la réussite du projet et l'atteinte des objets de réduction et de valorisation.

4.1 Composition de l'instance de gouvernance

La communauté de communes a institué, par délibération en date du 05 août 2021, une commission environnement-déchets composée :

- du Président, vice-président, cheffe du pôle ;
- des conseillers communautaires ou municipaux engagés

4.2 Missions de la commission

Cette commission aura en charge :

- La mobilisation de chaque type d'acteurs dans la réalisation d'actions relevant de sa compétence et participant au projet territorial de réduction et de valorisation des déchets, y compris dans le réemploi de matières premières recyclées (cf. obligations en termes de marchés publics) ;
- La participation à des actions mutualisées (par exemple : nettoyage du plan d'eau et pesage des déchets)
- Le suivi des résultats du territoire en termes de performances sur les enjeux prévention, valorisation, création de « plus-values territoriales » (emplois, savoir-faire, création d'activités, sécurisation d'approvisionnement des entreprises en matières premières, évolution des comportements/civilités).

4.3 Actions prioritaires de la commission

De façon prioritaire, en matière de prévention, la commission visera la mise en œuvre des actions suivantes :

- la réduction des déchets
- le développement de filières de valorisation
- la gestion et optimisation de la collecte des déchets
- la communication et la sensibilisation pour tous à la réduction des déchets
- la gestion des bio déchets avec le compostage et gaspillage alimentaire
- la réduction de l'usage des plastiques à usage unique : la Communauté de communes a signé la Charte Zéro déchet plastique
- le réemploi par la mise en place d'une zone de dépôt en déchèterie.

5 Le projet de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour répondre aux attendus du contrat d'objectifs déchets

5.1 Axe 1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires

5.1.1 Adopter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2022 ;

La Communauté de communes a lancé, par délibération en date du 21/10/2019 son PLPDMA et installera sa commission en 2022.

Afin de mener à bien la réalisation de cet outil structurant pour le territoire, la communauté de communes entend :

action.1 Capter le flux carton.

Objectifs :

- Capter le flux carton
- Limiter l'enfouissement de cette matière et optimiser les bacs avec seulement des ordures ménagères

Comment :

- en mettant en place des bennes à carton accessibles à tous (professionnels et particuliers) après avoir diagnostiquer et localiser les points clés du territoire : 1 par village
- En incitant les professionnels à trier ce flux et à se rendre en déchèterie,
- En sensibilisant les usagers.

Quand : acquisition de bennes à carton entre 2022-2026.

action.2 Promouvoir le réemploi et la réutilisation

Objectifs :

- Promouvoir le réemploi pour permettre de prolonger la durée de vie des objets, leur réutilisation ;
- Réduire les apports en déchèterie et ainsi les extraire d'un circuit de non valorisation ;
- Changer les modes de consommation.

Comment :

- En conventionnant avec une ressourcerie et en créant une zone de réemploi au sein des déchèteries
- En encourageant les actions citoyennes allant dans ce sens,
- En sensibilisant le public à l'intérêt économique, écologique et éthique du réemploi
- En faisant connaître les différents acteurs du réemploi et de la réutilisation.

Quand : réalisation 2022

action.3 Promouvoir le STOP PUB

Objectifs :

- Promouvoir et étendre l'utilisation du STOP PUB afin de limiter la distribution de flyers et publicités souvent jetés.

Comment :

- En créant un stop pub aux couleurs de la collectivité disponible dans les mairies
- En mettant à disposition un fichier téléchargeable sur le site web de la CCBD.

Quand : réalisation 2022

action.4 Mettre en place un plan de communication.

Objectifs :

- Planifier la communication de la prévention déchets
- Faire connaître et valoriser les actions de prévention des déchets de la CCBD sur le territoire

Comment :

- En réalisant un plan de communication « déchets » communiqué via les canaux existants : presse, site internet, infos tri, panneaux pocket...

Quand : réalisation 2022

action.5 Multiplier les manifestations

Objectifs :

- Accompagner les manifestations et promouvoir les événements pauvres en déchets et limitant leur impact sur l'environnement

Comment :

- En encourageant et en accompagnant les démarches d'éco-événements, et en impliquant les organisateurs.
- En mettant à disposition des gobelets et vaisselles lavables + prêt et mise en place de poubelles de tri sélectif

Quand : réalisation 2022

action.6 Charte d'engagement des administrations

Objectifs :

- Systématiser le tri des déchets dans les administrations de la CCBD
- Montrer l'exemple
- Réduire les quantités de DMA

Comment :

- En diagnostiquant les déchets produits par les administrations,

- En créant et distribuant une fiche consignes de tri spécifique.
- En sensibilisant les acteurs des administrations publiques aux différents tris possibles.
- En sensibilisant les agents d'entretien et techniques et ainsi impliquer tous les services.

Quand : réalisation 2022

action.7 Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

Objectifs :

- Connaître la part des recyclables, compostables, non valorisables dans les contenants des OMR collectées par la CCBD
- Augmenter les performances de tri des habitants

Comment :

- En pratiquant des caractérisations des OMR à différentes périodes de l'année et par « secteur géographique »
- En analysant les données récoltées
- En comparant les résultats à l'échelle du bassin de vie et de la région

Quand : réalisation 2023

5.1.2 Disposer d'une connaissance parfaite des coûts via l'application « comptacoût » (accompagnement proposé par l'ADEME) :

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy remplit la matrice des coûts depuis 2018 via l'application « comptacoût ® » avec la participation de l'ADEME. Cela a permis d'affiner les bases de données de suivi des déchets et de connaître plus précisément l'ensemble des coûts par étape (collecte, pré collecte traitement, communication ...) et par typologie (ordures ménagères, tri sélectif, déchèteries ...)

5.1.3 Généraliser la redevance spéciale pour les entreprises à l'horizon 2022

La Redevance Spéciale s'adresse aux établissements publics et privés, producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères (hors verre et cartons) dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par l'EPCI. Elle sera mise en place courant 2022.

action.8 Instaurer la redevance spéciale

Objectifs :

- Diagnostiquer, analyser les flux des professionnels et faire appliquer la redevance spéciale

Comment :

- En identifiant les gros producteurs et créer un fichier fiable
- En installant un lecteur de plaque d'immatriculation à la nouvelle déchèterie pour identifier les professionnels entrants et instaurer la redevance spéciale.
- En communiquant auprès des professionnels sur les différentes filières
- En installant un système de comptabilité des entrées en déchèterie ou de pesée

Quand : réalisation 2022

5.1.4 Généraliser le tri à la source les biodéchets alimentaires dès 2022

La collecte des biodéchets en apport volontaire a débuté en 2004. Un kit (composteur, bio seau, mélangeur, guide) est proposé aux habitants pour un prix « privilégié et attractif » et livré à domicile avec une sensibilisation.

En 2022, la collecte des biodéchets va être élargie en mode compostage de proximité.

Le taux de distribution de composteurs par la collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage. En milieu rural, nombreux foyers compostent en tas ou donnent leurs déchets alimentaires aux animaux. De même, ceux fabriquant leurs composteurs « artisanalement » ne sont pas comptabilisés ici.

action.9 Promouvoir le compostage collectif

Objectifs :

- Réduire les quantités de bio déchets enfouis et se trouvant dans les ordures ménagères résiduelles

Comment :

- En recherchant des emplacements de site,
- En installant les sites de compostage de proximité,
- En créant la communication et les panneaux d'affichage,
- En formant des maîtres composteurs,
- En suivant l'évolution du compostage
- et en créant des événements fédérateurs

Quand : 2022-2025

action.10 Renforcer les pratiques du compostage individuel.

Objectifs :

- Promouvoir et accompagner la mise en place de pratique de compostage individuel afin de réduire les quantités de bio déchets enfouis

Comment :

- En faisant connaître le kit de compostage proposé par la collectivité,
- En animant des ateliers de sensibilisation,
- En vendant des composteurs à un prix incitatif,
- En assurant le suivi des nouveaux composteurs,
- En géolocalisant les sites d'installation pour créer un meilleur maillage

Quand : réalisation 2022

action.11 Étude sur les biodéchets.

Objectifs :

- Guider la CCBD sur le déploiement du tri à la source comme l'exige la réglementation

Comment :

- En réalisant une étude sur le gisement des biodéchets, leurs répartitions territoriales et saisonnières,
- En définissant les scénarios possibles
- En comparant les différentes possibilités techniques et leur faisabilité

Quand : réalisation 2023

5.1.5 Augmenter les quantités de déchets d’emballages ménagers triés.

La collectivité s’est engagée, avec les autres territoires du département, dans l’extension des consignes de tri fin 2018 en parallèle à la signature du barème F avec CITEO. Toute la communication sur les consignes de tri a été actualisée avec un kit : sac, guide, réglottes, et distribué gratuitement à l’ensemble de sa population. Une diffusion sur toutes les Hautes-Alpes a été également effectuée : presse, radio.

action.12 Sensibilisation de proximité

Objectifs :

- Informer et sensibiliser les publics sur la gestion et prévention des déchets
- Rendre visible les actions de la CCBD
- Mobiliser les pratiques et comportements des habitants et acteurs

Comment :

- En effectuant des caractérisations des emballages ménagers au centre de tri
- En sensibilisant le plus grand nombre d’usagers par une diversité d’actions comme des stands sur les marchés ou événements, des ateliers ludiques, des visites de l’ISDND, du centre de tri et des déchèteries, des conférences ...
- En créant des outils adaptés à la problématique locale, ancrer durablement les actions lors de semaine thématique,
- En rédigeant, imprimant et distribuant une revue sur le tri.

Quand : 2022

action.13 Sensibilisation auprès des scolaires

Objectifs :

- Sensibiliser les plus jeunes à la problématique du respect de l’environnement et du tri sélectif
- Faire d’eux des ambassadeurs des gestes éco citoyens.

Comment :

- En réalisant des animations dans les établissements scolaires : tous niveaux
- En créant des supports de communication adaptés, pédagogiques et ludiques.

Quand : 2022

5.2 Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets.

action.14 Optimiser la collecte

Objectifs :

- Maîtriser les coûts de collecte et gestion des déchets
- Limiter le nombre de points et donc d'arrêts des camions poubelles
- Optimiser la collecte des déchets

Comment :

- En travaillant en collaboration avec les maires pour évaluer les nouveaux emplacements,
- Regrouper les bacs ou mettre des PAV complets (suppression des bacs à roulettes par des semi enterrées regroupées vers les PAV existants ou à créer pour réduire les tournées et les frais de fonctionnement)
Le projet est d'implanter 76 points d'apports volontaires en semi-enterré.
- Sensibiliser les usagers

Quand : Programme d'installation ou modification des PAV existants 2023-2028

Actuellement, 13 communes sur les 20 de la CCBD ont été rencontrées par les techniciens en charge du projet.

action.15 Réhabilitation des déchèteries et développement des filières de valorisation

Objectifs :

- Réhabiliter des déchèteries de Veynes, d'Aspres sur Buëch et d'Agnières en Dévoluy

Comment :

- Mettre aux normes les déchèteries
- Sécuriser les lieux pour les usagers et les agents
- Intégrer de nouvelles filières
- Former les agents aux nouvelles filières
- Communiquer auprès des usagers sur le fonctionnement des sites et le tri des déchets

Quand : Programme de réhabilitation 2023-2028

Après un peu plus d'un an de travaux, la déchèterie de Veynes a ouvert ses portes aux habitants et professionnels de la CCBD en juin 2022.

Le bureau d'études a proposé les premiers plans pour la déchèterie d'Aspres sur Buëch. La réalisation est prévue pour 2023/2024. Le projet de réhabilitation de celle d'Agnières en Dévoluy est en suspens.

action.16 Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation

Objectifs :

- Détourner les objets encore utilisables des bennes de déchèterie
- Limiter l'enfouissement des déchets
- Favoriser la solidarité et le développement de l'insertion par le travail

Comment :

- En rénovant et en mettant à disposition d'un local de réemploi
- En proposant lieu de stockage et zone de dépôt pour le don en déchèterie
- En conventionnant avec une ressourcerie / recyclerie

Quand : en cours

5.3 Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux

La Communauté de communes fait partie du réseau / atelier « Life » sur la thématique « des déchets » organisée par la Région dans le cadre de leurs compétences « gestion et prévention des déchets ».

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy participe également aux ateliers proposés par l'ADEME.

5.4 Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale.

La Communauté de communes a signé la Charte zéro déchet plastique en décembre 2019. En plus de cela, chaque année, la Communauté de communes via les écoles, les manifestations, réunions de quartier participe à cet engagement en sensibilisant sur la réduction des déchets, en participant aux journées de ramassages nationales et locales, à valoriser les déchets plastiques produits. Nous travaillons depuis 2 ans en partenariat avec la mairie du Dévoluy également signataire de la charte : réunions, échanges, partage des données.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220712-De65_Contrat-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Affichage : 18/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

